



MAIRIE DE NANCAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°2026_09_0002

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Présents : 11

Votants : 15

*Date de la convocation :
11/09/2026*

*Date d'affichage :
11/09/2026*

**OBJET : Vente de bois suite
à la tempête en collaboration
avec l'ONF**

L'an deux mille vingt-six le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nancay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BERT, DESSENS, FONTENY, GAUVIN, MARY, NOULHIANE
Messieurs, PRÉTEUX, RAGOBERT, THEULOT, URBAIN, VANDENABEELE.

Excusés : Madame BOUGIS, Messieurs BAILLY, PERRIER, VILLERET

Absents :

Secrétaire : Madame Nathalie FONTENY

Madame Murielle BOUGIS a donné pouvoir à Madame Roseline MARY
Monsieur Alain BAILLY a donné pouvoir à Monsieur Phillipe PRÉTEUX
Monsieur Michel PERRIER a donné pouvoir à Madame Nathalie FONTENY
Monsieur Kévin VILLERET a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN

Le Maire expose au conseil municipal que la tempête survenue le 15 juillet 2026, a causé des dégâts importants dans la forêt communale de Nancay, provoquant de nombreuses chutes d'arbres, des casses et des déracinements sur les parcelles forestières B1088 ; 1089 ; 1057 ; 1058 ; 1060 ; 1061 ; 1062.

Il est nécessaire de procéder dans les meilleurs délais à l'enlèvement et à la valorisation de ce bois endommagé pour des raisons de sécurité et de salubrité forestière.

Un repérage a été réalisé en liaison avec l'Office National des Forêts qui a la gestion de la forêt communale et une offre a été faite par l'entreprise JBE Jamet Bois Energie au tarif de :

Grume SCI 23 cm + 5m+	35.00 € / m3
Palette	14.00 € / stère
Trituration feuillus résineux	6.50 € / stère
Bois de chauffage	11.00 € / stère

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés,

CONSTATE les dégâts importants causés par la tempête sur les parcelles communales susmentionnées.

AUTORISE le Maire a signé l'offre de l'entreprise JBE Jamet Bois Energie.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Nancay, le 19 septembre 2026

La secrétaire,

Le Maire,

Nathalie FONTENY

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 21 septembre 2026